charte de satisfaction usagers notre objectif : mériter la confiance de nos usagers

Pour conserver votre confiance et vous satisfaire, nous nous engageons à :



Vous accueillir: disponibilité et accessibilité

- ▶ Vous pouvez nous joindre par téléphone au 0977400681, numéro non surtaxé, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 13 h 00 et par mail à l'adresse suivante: sevesc.assainissement.d92@suez.com.
- Pour vos appels d'urgence au 0977401901 (24h/24 et 7j/7).
- ► Un accueil physique est à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00, 15 quai Gallieni à Suresnes.

Vous répondre rapidement



- La réponse à vos courriers et mails sous 5 jours ouvrés. (à compter de la date de réception du courrier).
- ► Traitement de la demande sous 10 jours ouvrés si enquête administrative.
- Information de l'état d'avancement de votre demande tous
- les 15 jours si enquête terrain ou sollicitation d'autres acteurs.
- ▶ Un rappel systématique sous 48 heures si vous n'avez pas pu nous joindre et que vous avez laissé vos coordonnées téléphoniques sur le répondeur.
- La programmation des travaux pour la réalisation de votre nouveau branchement dans un délai de 2 mois après acceptation du devis et sous réserve d'obtention des autorisations administratives.

Vous respecter



- Respecter nos prises de rendez-vous d'interventions sur une plage de 2 heures.
- ▶ Intervenir dans les 60 minutes en cas d'urgence pour effectuer un diagnostic.
- ► Vous soumettre systématiquement un questionnaire de satisfaction et analyser vos réponses pour nous améliorer.
- Transmission d'un rapport après intervention.
- Traiter vos éventuelles réclamations et insatisfactions.



Vous accompagner

Dans la recherche de solutions personnalisées en cas de non-conformité du branchement assainissement après enquête de conformité.





- Sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
- Sur les risques liés à vos installations (ex : absence de protection contre le reflux...).
- > Sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier.



